

# REGLEMENT PARTICULIER DU 15EME TOURNOI de SAINT YRIEIX sur CHARENTE

Samedi 26 et dimanche 27 mars 2022

Séries ouvertes : N/R/D/P/NC

1. Le tournoi se déroulera selon les règles FFBad et les dispositions particulières ci-dessous. Il est autorisé sous le numéro A VENIR. Les Juges Arbitres seront Jocelyne le Foll et Marie-Christine Prieur.
2. Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD dans les catégories minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans, et classés N, R, D, P et NC.
3. Les tableaux proposés sont doubles hommes (DH), doubles dames (DD) et doubles mixtes (DMx). Les tableaux seront organisés prioritairement en poules de 4 ou 5 avec 2 sortants par poule. Les tableaux DH et DD se joueront intégralement le samedi, les tableaux DMx le dimanche.
4. L'organisation gèrera le tournoi à l'aide du logiciel fédéral Badplus.
5. Les paires seront réparties dans les tableaux au CPPH, suivant leur classement effectif 15 jours avant la date du tournoi.
6. Le nombre maximum de matches est fixé à 300 le samedi et 250 le dimanche. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre, par ordre d'arrivée, cachet de la poste faisant foi. Le nombre de paires inscrites par tableau sera limité à 32 pour que le nombre quotidien de matches par joueur ne dépasse pas huit.
7. La date limite d'inscription est le 11/03/2022 à réception du courrier, cachet de la poste faisant foi. Les inscriptions sont à envoyer par courrier à l'ordre de « Madame MAULIN Christelle, tournoi du SYB, 2 rue du 15 août, 16120 VIBRAC ». L'adresse courriel [tournoisyb2022@gmail.com](mailto:tournoisyb2022@gmail.com) est disponible à titre informatif et ne constituera pas une preuve d'inscription.
8. Le tirage au sort et la confection des tableaux se feront le 19/03/2022.
9. Le montant des droits d'engagements est de 14 € (un tableau), 19 € (deux tableaux).
10. Le paiement devra impérativement être joint aux feuilles d'engagement par chèque à l'ordre de SAINT-YRIEIX BADMINTON. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte par l'organisation
11. Les horaires des tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront éventuellement être modifiés.
12. Les volants sont à la charge des participants, avec partage égal entre les deux paires.
13. Le volant plume officiel est le Yonex AS20, le volant plastique officiel est le Yonex Mavis 600. Ces volants seront en vente dans la salle. Tous les joueurs classés à partir du niveau Départemental et au-dessus jouent avec des volants en plumes. Lorsqu'un match oppose un joueur d'un classement inférieur au niveau Départemental à un joueur d'un niveau Départemental et au-dessus, le match se joue en volants plumes. En cas de litige, dans n'importe quelle catégorie, c'est le volant plume qui prime, article 2.18 du Règlement Général des Compétitions.
14. Les matchs seront auto-arbitrés. Les finales, et si possible les demi-finales seront arbitrées par des arbitres.
15. Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant l'heure présumée de son match. Il devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée. Tout joueur devant s'absenter doit en faire la demande aux juges arbitres.
16. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.
17. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 min.
18. Les joueurs disposent de 3 min entre l'appel et le début de leur match, échauffement et test des volants compris.
18. Les volants touchant un obstacle au-dessus du terrain (câbles, paniers, éclairage, plafond) seront déclarés faute en jeu et une fois let au service.
20. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, les juges arbitres, les arbitres, et au plus deux conseillers par double.
21. Les décisions des juges arbitres sont sans appel.
22. Aucun participant ne doit faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.

23. Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique, voir le chapitre 07.07 et 07.08 du RGC. Ces règlements seront affichés dans les gymnases le jour du tournoi.

24. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort. Si un joueur est forfait, il doit prévenir le plus tôt possible impérativement l'organisateur et obligatoirement son(sa) partenaire. Celui(Celle)-ci doit alors préciser s'il(si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il(si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

25. Les joueurs devront porter des tenues conformes avec le Règlement Général des Compétitions. En particulier, les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFbAD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, voir le guide du badminton Ch.3.07 (qui sera affiché dans la salle).

26. Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, conformément à l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions. Un formulaire désignant la personne responsable est à remplir par les parents et à donner à la table de marque le jour de la compétition.

27. Tout participant récompensé s'engage à assister à la remise des prix, dans la mesure où l'heure prévisionnelle du dernier match lancé est respectée, et que celle-ci a lieu dès la fin du dernier match. Aucune récompense ne sera remise avant la fin de la compétition.

28. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

29. Les joueurs devront être en règle avec les obligations sanitaires gouvernementales pour accéder et participer à la compétition.

30. L'inscription au tournoi implique l'acceptation de ce règlement. Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.